



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



JUIN 2012

NUMÉRO SPÉCIAL N° 27



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Annonces et avis – Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION	3
<i>Arrêté en date du 12 juin 2012 portant publication de la liste des candidats pour la 1ère circonscription pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.</i>	3
<i>Arrêté en date du 12 juin 2012 portant publication de la liste des candidats pour la 2ème circonscription pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.</i>	3
<i>Arrêté en date du 12 juin 2012 portant publication de la liste des candidats pour la 3ème circonscription pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.</i>	3
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	3
<i>Arrêté du 6 juin 2012 portant modification de la composition du comité départemental d'agrément des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun 3ème modificatif.</i>	3
DIVERS	4
<i>DREAL : DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE</i>	4
<i>Arrêté préfectoral 12-13 du 8 juin 2012 portant dérogation exceptionnelle de courte durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.</i>	4

 1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION

Arrêté en date du 12 juin 2012 portant publication de la liste des candidats pour la 1^{ère} circonscription pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012

ART. 1^{er} : La liste des candidats aux élections législatives qui se sont maintenus au 2^{ème} tour de scrutin pour la **première circonscription**, s'établit, selon l'ordre du tirage au sort, comme suit :

Cantons de CANISY, CARENTAN, MARIGNY, MONTEBOURG, PERCY, SAINT-CLAIR SUR ELLE, SAINT-JEAN DE DAYE, SAINT-LÔ EST, SAINT-LÔ OUEST, SAINTE MERE EGLISE, TESSY SUR VIRE, TORIGNY SUR VIRE, VILLEDIEU LES POÊLES

1 - **Monsieur Philippe GOSSELIN**,

avec comme remplaçant(e) Madame Françoise MOUNIER ;

2 - **Madame Christine LE COZ**,

avec comme remplaçant(e) Monsieur Douba BANGOURA ;

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général

Signé : Christophe MAROT


Arrêté en date du 12 juin 2012 portant publication de la liste des candidats pour la 2^{ème} circonscription pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012

ART. 1^{er} : La liste des candidats aux élections législatives qui se sont maintenus au 2^{ème} tour de scrutin pour la **deuxième circonscription** s'établit, selon l'ordre du tirage au sort, comme suit :

Cantons de AVRANCHES, BARENTON, BRECEY, DUCEY, GRANVILLE, LA HAYE-PESNEL ISIGNY LE BUAT, JUUVIGNY LE TERTRE, MORTAIN, PONTORSON, SAINT-HILAIRE DU HARCOUET, SAINT-JAMES, SAINT-POIS, SARTILLY, SOURDEVAL, LE TEILLEUL

1 - **Monsieur Guénhaël HUET**,

avec comme remplaçant(e) Monsieur Jean-Paul LAUNAY ;

2 - **Monsieur Gérard SAURÉ**,

avec comme remplaçant(e) Monsieur Bruno REGNAULT ;

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général

Signé : Christophe MAROT


Arrêté en date du 12 juin 2012 portant publication de la liste des candidats pour la 3^{ème} circonscription pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats aux élections législatives qui se sont maintenus au 2^{ème} tour de scrutin pour la **troisième circonscription** s'établit, selon l'ordre du tirage au sort, comme suit :

Cantons de BARNEVILLE-CARTERET, BRÉHAL, BRICQUEBEC CERISY LA SALLE, COUTANCES, GAVRAY, LA HAYE DU PUIITS, LES PIEUX, LESSAY, MONTMARTIN SUR MER, PÉRIERS, SAINT-MALO DE LA LANDE, SAINT-SAUVEUR LENDELIN, SAINT-SAUVEUR LE VICOMTE, VALOGNES

1 - **Monsieur Stéphane TRAVERT**,

avec comme remplaçant(e) Madame Delphine FOURNIER ;

8 - **Monsieur Alain COUSIN**,

avec comme remplaçant(e) Madame Frédérique BLEICHER ;

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général

Signé : Christophe MAROT



 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté du 6 juin 2012 portant modification de la composition du comité départemental d'agrément des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun 3^{ème} modificatif

Art 1 : Le comité départemental d'agrément des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun comprend, sous la présidence du préfet ou de son représentant :

- Au titre des Jeunes Agriculteurs

Titulaire : M. Antoine MAQUEREL, 50570 La Chapelle En Juger

Suppléant : M. Pierre-Emmanuel LECORNU, 50180 Saint Gilles

Le reste sans changement.

Signé : P/le Préfet, le secrétaire général : C. MAROT



Dreal : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne**Arrêté préfectoral 12-13 du 8 juin 2012 portant dérogation exceptionnelle de courte durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes**

Considérant la situation exceptionnelle rencontrée par le groupe DOUX, placé en redressement judiciaire le vendredi premier juin 2012 ;

Considérant les liens commerciaux unissant le groupe DOUX et la Coopérative UKL ;

Considérant que cette situation est à l'origine de graves difficultés d'approvisionnement en alimentation animale pour les éleveurs en lien commercial avec le groupe DOUX et la coopérative UKL ;

Considérant que ces difficultés d'approvisionnement ont généré des insuffisances de stock d'aliments avec des risques avérés de mortalité dans les élevages en lien commercial avec le groupe DOUX et la coopérative UKL si aucun approvisionnement ne peut avoir lieu le dimanche 10 juin 2012 ;

Considérant qu'il y a donc nécessité d'assurer la continuité le dimanche 10 juin 2012 de l'alimentation animale des élevages en lien commercial avec le groupe DOUX et la coopérative UKL, élevages situés dans les départements suivants : Cher, Côtes d'Armor, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Seine-Maritime, Vendée ;

Considérant qu'au regard de l'organisation du groupe DOUX, cette continuité nécessite de prendre en compte le transport de matières premières vers les usines de fabrication d'alimentation animale du groupe situées dans les départements du Finistère, de Vendée et du Cher ;

Considérant que les élevages en lien commercial avec le groupe DOUX et la coopérative UKL sont également susceptibles d'être approvisionnés le dimanche 10 juin 2012 par des usines de fabrication d'alimentation animale n'appartenant pas au groupe DOUX et situées dans les départements suivants : Calvados, Cher, Côtes d'Armor, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Seine-Maritime, Vendée ;

Art. 1 : Les véhicules participant : au transport de matière première à destination des usines de fabrication d'alimentation animale du groupe DOUX ; et à la livraison d'alimentation animale à destination des élevages en lien commercial avec le groupe DOUX ;

sont exceptionnellement autorisés à circuler, en charge ou en retour à vide, en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 11 juillet 2011 relatif aux interdictions de circulation générales et complémentaires des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge le dimanche 10 juin 2012 de 07h00 à 19h00 sur l'ensemble du réseau routier des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Art. 2 : Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation.

Art. 3 : Les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Signé : Le Préfet de zone de défense et de sécurité Ouest : Michel CADOT

